

ECOLE PRIMAIRE DE CLERE LES PINS

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ECOLE**

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2016

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 04 novembre 2016, à partir de 18h00, en présence des personnes suivantes :

* En qualité de représentants de l'école :

Mme Carole BENNEVAULT (Ulis école)
Mme Estelle CAPRIGLIONE (Ulis école)
remplaçante

Mme Nadia CHARRIER (CE2-CM1)
Mme Magali DA SILVA MAIA (CE1/CE2)
Mme Vanessa HERILLARD (CP/CE1)
M. Jimmy LEGENDRE (CM1/CM2)

Mme Carole LORIDAN (MS/GS)
Mme Isabelle LUTON – maîtresse

Mme Julie NILES (ATSEM)
M. Thierry ROLAND (directeur d'école, CM1/CM2)
Mme Anne SALLIOT (GS/CP)
Mme Brigitte MOLETTE (PS) - excusée

* En qualité de représentants et de personnels de la mairie :

M. Benoît BAROT – Maire de Cléré les Pins
Mme Geneviève LAIZÉ

Mme Karine BOURGOIN – conseillère municipale
Mme RALLIER est excusée

* En qualité de représentants élus des parents d'élèves :

M. Samuel BREBION
Mme Céline CARIMALO
M. Ismaël CHAUVIN
Mme Jessica DEVANT (suppléante)
Mme Cécile NADAUD (suppléante)

Mme Sandra MOREL
M. Antoine PINARD
M. Jérôme SIMON
Mme Élodie VAUDEL
Mme Nadine SALDANA

I - Effectifs et répartitions

CLASSE	EFFECTIFS/ NIVEAUX	EFFECTIF GLOBAL	ENSEIGNANTS	ATSEM ET AVS
PS	25 PS	25	Mme Brigitte MOLETTE	Mme Bruna CHESNEAU
MS/GS	15 MS 8GS	23	Mme Carole LORIDAN Mme Amandine BOURREAU	Mme Julie NILES
GS/CP	12 GS 10 CP	22	Mme Anne SALLIOT	Mmes Amandine LOISEAU et Amélie CHIRON
CP-CE1	10 CP 12 CE1	22	Mme Vanessa HERILLARD	
CE1-CE2	14 CE1 8 CE2	22	Mme Magali DA SILVA MAIA	
CE2-CM1	6 CE2 20 CM1	26	Mme Nadia CHARRIER	
CLIS	12	12	Mme Estelle CAPRIGLIONE	Mme Carole BENNEVAULT
CM1-CM2	9 CM1 17 CM2	26	M. Jimmy LEGENDRE M. Thierry ROLAND	

L'effectif de l'école est stable avec 179 élèves scolarisés.

Quelques inquiétudes se profilent pour les rentrées à venir, en raison du nombre important d'élèves qui rentreront en CM2 en septembre 2017, soit 29. En effet, la baisse des effectifs induite à la rentrée 2018/2019, risque d'entraîner la fermeture d'une classe.

La projection établie pour la rentrée prochaine est fixée à 174 élèves - 186 enfants en comptabilisant les élèves d'ULIS Ecole(*). En se basant sur les indications fournies par la mairie, 23 enfants devraient entrer en petite section de maternelle.

(*)Pour information : les élèves d'ULIS école ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de l'école de Cléré les Pins mais sont rattachés administrativement à l'école dont ils ressortent.

II – Présentation du Réseau d'Aide Spécialisé (RASED)

Rattaché à la circonscription de St Cyr sur Loire, dont dépend l'école de Cléré-les-Pins, le réseau d'aide spécialisé intervient régulièrement au sein de l'école. Il se manifeste essentiellement par la présence de 3 acteurs, qui sont :

- La psychologue scolaire
- La maîtresse « E » dont la mission est d'apporter une aide pédagogique. (actuellement en formation, elle interviendra à mi-temps).
- La maîtresse « G » qui accompagne les enfants qui ont du mal à entrer dans les apprentissages.

Il est à noter que sur décision de l'inspectrice de circonscription, l'école de Cléré-les-Pins a été classée, au niveau des aides, en priorité n° 1. Cela signifie que les demandes d'aide auprès du RASED sur l'école de Cléré- les-Pins sont de plus en plus nombreuses.

III - Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur doit être voté tous les ans. Une modification y a été apportée depuis l'année passée, à savoir l'insertion de la charte de laïcité. Ne soulevant aucune observation particulière, le règlement intérieur de l'école primaire de Cléré les Pins, pour la rentrée scolaire 2016-2017 est adopté à l'unanimité.

M. ROLAND rappelle que le règlement intérieur est remis à chaque parent lors de l'inscription de son enfant à l'école.

Par ailleurs, comme mentionné lors de la réunion de rentrée, le directeur invite les parents d'élèves à prendre connaissance du guide parents sécurité. Les points essentiels de ce guide sont :

- le renforcement du plan particulier de mise en sûreté avec la réalisation d'un exercice intrusion
- il est demandé aux parents d'être particulièrement vigilants aux abords de l'école, en signalant - soit à l'école, soit à la mairie - tout événement ou tout comportement suspect.
- les sorties scolaires ne sont pas remises en question.
- seuls les parents des enfants de maternelle sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Les parents des autres enfants peuvent également entrer dans l'école, mais seulement en cas de nécessité, pour rencontrer l'enseignant de leur enfant notamment.
- les élèves seront sensibilisés aux gestes qui sauvent
- un correspondant gendarmerie est rattaché à l'école.

IV – Exercice d'évacuation en cas d'incendie et exercice du PPMS

La réglementation prévoit l'organisation d'un exercice d'évacuation incendie dans le mois qui suit la rentrée des classes. Il a été réalisé le vendredi 23 septembre. Toutes les classes ont évacué les locaux, dans l'ordre et rapidement, pour se rendre à leur point de ralliement respectif (3 au sein de l'école). Pas d'incident à déplorer. Il convient néanmoins de signaler qu'il n'y a pas d'alarme dans la classe des CP/CE1 (bâtiment modulaire provisoire).

Un exercice dénommé « Alerte intrusion » a été réalisé le mercredi 12 octobre dans le cadre du PPMS. L'alarme émise est distincte de celle qui retentit en cas d'incendie. De puissance modérée, donc inaudible pour tous, l'alerte a également été déclenchée par M. ROLAND, par l'intermédiaire d'un message adressé aux enseignants par talkie-walkie. L'exercice s'est bien déroulé. Les enfants ont bien réagi aux consignes données, à savoir : se tenir à plat ventre sous les tables, le plus éloigné possible des fenêtres, porte bloquée, dans l'obscurité et le silence le plus complet pendant 5 minutes. L'exercice a angoissé certains élèves, un

débriefing a pu être nécessaire. Les enfants ont eu des remarques pertinentes. En l'absence de M. ROLAND, c'est à Mme DA SILVA qu'il revient de déclencher l'alerte en cas d'intrusion, laquelle ne pourra être levée que par les autorités. Pour mémoire, une fiche d'alerte et des consignes à respecter est remise aux parents lors de l'inscription des enfants à l'école.

V- Bilan financier de la Coopérative scolaire (exercice 2015-2016)

Le cahier de comptes est à la disposition de tout parent qui souhaiterait le consulter. L'école est affiliée à l'OCCE, association qui lui permet de gérer des fonds. La cotisation annuelle pour l'adhésion à cet organisme s'élève à 399,60€.

EXERCICE 2015-2016	
CHARGES	PRODUITS
35 152,88	34 985,88

La coopérative débute l'année scolaire 2016-2017 avec 8 483,69€ en caisse. Les SPU lui ont versé une subvention d'un montant de 1500€. M. ROLAND les remercie chaleureusement. L'argent de la coopérative a permis l'acquisition de matériels : une sonorisation, 2 vidéos projecteurs et 3 vélos. La caisse devrait s'alimenter avec la commande des photos de classe et des chocolats.

VI- Projets pédagogiques pour l'année scolaire

Le thème retenu cette année est : « Les différences ».

M. ROLAND indique que cette année, l'école ne participera pas au projet « Ecole et cinéma ». En effet, l'écran de cinéma installé au foyer rural n'était plus aux normes. Il a fallu le déposer. Aucune solution, notamment financière n'a pu être trouvée pour le remplacer. M. ROLAND fait part de ses regrets. Le financement d'un nouvel écran sera étudié par la Mairie sur le budget 2017. Aller au cinéma de Langeais est inenvisageable en raison du coût important engendré notamment, en terme de transport.

De nombreux projets sont prévus, au nombre desquels :

- Une exposition/ vente à but humanitaire, avenue du stade, sur le thème des « musiques du monde » en partenariat avec l'association « Créadiffusion ». Elle se tiendra du 14 au 22 janvier. A destination des élèves, elle sera ouverte au public, le week-end.
- Vente de chocolats de Noël au profit de la coopérative. Les parents d'élève proposent de changer de fournisseur.
- Les SPU proposent à la vente : des mémos. (un par classe).
- Une sortie au grand théâtre est prévue pour les « GS/CP », le mercredi 08 février. Ils assisteront à un spectacle d'environ 40 minutes sur le thème « Ombres et Musique »
- Les élèves de CM1/CM2 profiteront le 09 juin, d'une journée au Puy du Fou. Une participation financière sera demandée aux parents.
- Une sortie non encore finalisée est envisagée pour les élèves de CP/CE1, au musée spectacle des musiques traditionnelles de Montoire sur le Loir.
- Les fêtes anglophones. Elles s'intègrent au thème de l'année. Le but est de ponctuer l'année de fêtes anglophones pour faire pratiquer la langue aux enfants et leur faire découvrir des cultures différentes comme lors de la Fête d'Halloween, organisée le 04 novembre, durant laquelle les enfants ont été initiés à des jeux anglais et ont pu déguster des saveurs différentes (crème de marshmallows, beurre de cacahuète....). Les enfants ont bien adhéré.
- Des journées sur le patrimoine sont prévues avec visites de monuments et bâtisses de la ville de Tours et participation à des ateliers pour les élèves des classes de Mmes DA SILVA MAIA, CHARRIER et Mrs. LEGENDRE/ROLAND.
- Comme chaque année les enfants de l'école participeront à la journée sportive et les maternelles aux USEPIADES.

En terme de calendrier, quelques dates à retenir :

- 14 octobre : passage du photographe. Format de commande changé. Date limite de commande : 16 novembre.
- 19 novembre : bourse aux jouets organisée par les SPU
- 09 décembre : marché de Noël, au foyer rural
- 16 décembre, après-midi : spectacle de Noël offert aux enfants par les SPU. Cette année, il n'y aura pas de spectacle en soirée. Pour information : **les TAP sont maintenus pour ce jour.**
- 02 au 16 mars : collecte de papiers sur le parking de la Roumer (derrière l'épicerie). 35€/tonne collectée versés à l'école.
- 31 mars : le carnaval. Pour information : il n'y aura pas de TAP après le carnaval.
- 19 mai : la rencontre chorale, au foyer rural
- 1^{er} juillet : La fête de l'école

VII- Présentation du nouvel E.N.T (Environnement Numérique de Travail) : Beneylu School

Sur l'année passée, 5 enseignants participaient à Iconito. Ce système était onéreux pour la mairie et a été abandonné au profit de « Beneylu school » dont l'adhésion revient à 49€ pour toute l'école. Tous les enseignants utiliseront cet ENT. Une note d'information sera transmise aux parents, ainsi qu'une charte d'utilisation dont il conviendra de prendre connaissance et de signer. Dans le même temps, les identifiants et codes d'accès personnels à chaque élève et parents seront remis à chaque utilisateur. En cas de difficulté d'utilisation, un tutoriel est à disposition sur le site. A terme, le site de l'école disparaîtra.

VIII- C.L.I.S : nouveaux élèves, inclusions, présentation de la réforme en cours

On ne parle plus de CLIS mais d'ULIS école. Les élèves qui composent cette classe, au nombre de 12, ont des niveaux différents. Le principe de l'ULIS école est de réconcilier les enfants avec l'école. Ils rejoignent la classe du niveau auquel ils relèvent sur des créneaux spécifiques. Au départ, les inclusions se font principalement au moment du sport et de la musique. D'autres inclusions sont mises en place durant l'année et lorsque la confiance et les compétences sont là.

Mme CAPRIGLIONE indique que c'est compliqué car ses élèves souhaitent être comme les autres. Ils s'attachent beaucoup au regard des autres et force est de constater que l'intégration ne se déroule pas toujours très bien.

Une réforme d'ULIS école est en cours. Cette réforme n'est pas entrée en vigueur à la rentrée comme prévu. Celle-ci envisage de modifier le fonctionnement de ces classes proposant que quelque soit leur niveau de compétences, les enfants intègrent la classe la plus proche de leur classe d'âge et rejoignent l'ULIS école sur des temps particuliers pour suivre les enseignements dans les matières où ils sont en réelles difficultés. Dès lors, l'enseignant est en quelque sorte dépossédé de son rôle d'enseignant. Il devient coordinateur des prises en charge entourant l'élève. De plus, lorsque les enfants arrivent sur cette classe, très souvent, ils ont un vécu négatif par rapport à l'école et il faut du temps pour les réconcilier avec celle-ci. En les remettant dans une classe comme celle qu'ils viennent de quitter, on peut facilement imaginer une remise en échec très rapide.

IX – Présentation du projet garderie périscolaire et nouvelle classe

M. le Maire présente le projet de construction de la nouvelle garderie périscolaire et de la nouvelle classe. Il s'agit d'un bâtiment qui comprendra 3 ensembles (classe, garderie, bureau/sanitaire/rangement) d'une superficie totale d'environ 200 m². Un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée a été lancé. Sur 10 lots, 2 sont infructueux. Ce bâtiment se veut moderne, aéré et environnemental. Pour les ¾, il sera recouvert de bois et disposera de grandes baies vitrées qui permettront de chauffer les pièces naturellement et d'apporter de la luminosité. Le travail de la commission sera soumis au vote du conseil municipal lors de sa séance du 04 novembre 2016. Le chantier devrait débuter fin novembre/ début décembre. La durée des travaux étant fixée à 6 mois, le nouveau bâtiment devrait théoriquement être livré en juillet, et prêt pour la rentrée scolaire 2017-2018.

X- Réponses aux questions soulevées par les parents d'élèves

Le paragraphe VII sur la présentation du nouvel espace numérique de travail répond à la seule question déposée sur la boîte mail des parents d'élèves.

A ce propos, il est rappelé que les parents peuvent déposer toutes les questions qu'ils souhaitent par mail à l'adresse suivante : parents.eleves.clere@gmail.com

XI – Divers

En raison d'un problème d'effectifs en personnels municipaux, le ménage n'a pas été fait à fond durant l'été. M. ROLAND indique que les classes ne sont pas propres. Il propose que durant les petites vacances, le ménage soit fait à fond dans 2/3 classes, et à minima dans les autres et qu'une rotation soit établie.

Mme LORIDAN renouvelle son souhait d'avoir une ATSEM attachée à sa classe et titulaire de son poste. M. le Maire entend la demande exposée mais indique que le budget de fonctionnement de la mairie ne permet pas la création d'un emploi d'ATSEM. Néanmoins, il s'engage à évoquer le sujet avec ses conseillers lors d'un prochain conseil municipal.

Au printemps dernier, M. BREBION a diffusé un flyer sur lequel il était indiqué qu'un marché des "Saints de Glace" serait organisé, place de la Mairie, le 13 mai et que les bénéfices de la vente seraient reversés à la coopérative scolaire. M. ROLAND souhaite préciser que suite à un désaccord quant à la destination des fonds, les bénéfices de cette vente n'ont pas été versés à la coopérative, mais qu'ils profitent néanmoins aux élèves de l'école dans la mesure où avec les sommes récoltées, il a été acheté des ballons et des cordes à sauter qui sont à disposition des enfants pendant le temps périscolaire.

M. ROLAND souhaite remercier chaleureusement les personnes qui font des dons à l'école et tout particulièrement

- Mme MOUZET et M. CARIMALO pour les écrans d'ordinateur offerts
 - Mme MAILLARD pour le vélo donné pour les maternels
 - M. BONNAUD pour les 3 meubles installés dans la classe de Mme CHARRIER
- En espérant n'oublier personne.

Les prochains conseils d'école sont prévus les vendredis 03 février et 16 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROLAND clôture la réunion à 20h20 et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Pour les parents d'élèves :



Pour la Mairie :



Pour l'école :

T. ROLAND
ECOLE PRIMAIRE
1, Rue des Pins
37340 CLERE-LES-PINS
Tél : 02.47.24.23.13
Fax : 02.47.24.24.80